



**Conseil général
Mont-la-Ville**

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Mont-la-Ville du 11 juin 2026

Légalement convoqués les membres du Conseil général sont réunis, ce jeudi 11 juin 2026, sous la présidence de M. Cyril Delacrétaz.

- Les scrutateurs sont Mmes Laetitia Rochat et Maya Cuvit.
- La secrétaire est Mme Véronique Moullet.

1. Appel

45 conseillers/ères sont présent(e)s et 13 sont excusé(e)s. Le Conseil comptant 67 membres, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 23 voix.

2. Assermentation

Selon l'article premier du règlement du Conseil, tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du Conseil général, sauf les membres de la Municipalité. Pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment.

- Mme Dominique Perrin est assermentée.

Le Conseil est maintenant composé de 68 membres, dont 46 sont présents. La majorité absolue est à présent de 24 voix.

3. Adoption de l'ordre du jour

Avec la convocation, les conseillers ont reçu un ordre du jour en 14 points.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à la majorité (une abstention, pas d'avis contraire).

4. Courrier(s)

Depuis la dernière séance, à part les courriers d'excuses, le bureau du Conseil n'a pas reçu de courrier.

5. Echancier / point de situation

Il s'agit, pour le Conseil, d'une information sur le suivi des dossiers. A ce jour, il n'y a pas de nouveautés

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026

Le procès-verbal (ci-après PV) de la séance du 2 avril 2026 a été envoyé avec la convocation. Il a été formellement approuvé par le bureau. La lecture du PV n'est pas demandée.

Le PV est accepté à la majorité (trois abstentions, pas d'avis contraire).

7. Préavis municipal no 02/26 sur les comptes pour l'année 2025

Avec la convocation, les membres du Conseil ont reçu

- Le rapport municipal sur les comptes 2025
- Les comptes 2025 en comparaison avec les comptes 2024 et le budget 2025
- Le plan des investissements mis à jour pour 2025
- Le rapport de gestion de la Municipalité

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. Marc-Henri Schupbach, pour la lecture du rapport de la commission.

Il ressort que le rapport de la commission de gestion complète celui de la Municipalité. Il communique des informations intéressantes et importantes concernant l'évolution des finances communales au cours des dernières années, sur le suivi des investissements et la capacité financière de la commune.

Ce rapport ne comporte pas d'amendement ou de proposition à discuter ; néanmoins, la commission de gestion invite la Municipalité à être particulièrement vigilante pour les investissements futurs afin qu'ils soient couverts par des rentrées supérieures aux charges financières et ainsi éviter de creuser encore plus la dette.

Le rapport conclut à accepter les comptes 2025, à donner décharge à la boursière et à la Municipalité, et à accepter également la gestion de la Municipalité pour l'année 2025.

Les membres de la commission ne souhaitent pas apporter de compléments.

M. Patrick Agassis précise que les comptes concernant le détail des travaux de l'église ne sont pas encore bouclés et seront présentés au prochain Conseil par le futur syndic.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2025.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote

Les comptes 2025 tels que présentés sont acceptés à la majorité (une abstention, pas d'avis contraire).

Au nom du Conseil, le président remercie la Municipalité et la boursière pour le bon suivi budgétaire et la parfaite tenue des comptes.

8. Gestion de la Municipalité pour l'année 2025

Avec la convocation, les membres du Conseil ont reçu

- le rapport de gestion de la Municipalité

Le président relève que le rapport de la commission de gestion qui a analysé les comptes, notamment le suivi des crédits d'investissements, conclut - explicitement - à accepter également la gestion de la Municipalité pour l'année 2025.

La Municipalité ne souhaite pas apporter des compléments d'information.

Les membres de la commission ne souhaitent pas apporter de compléments.

Le président ouvre la discussion sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2025.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote

La gestion de la Municipalité pour l'année 2025 est acceptée à la majorité (une abstention, pas d'avis contraire).

Au nom du Conseil, le président remercie la Municipalité, la boursière et la secrétaire municipale pour l'important travail de qualité fourni en 2025.

9. Préavis municipal no 03/25 concernant l'arrêté d'imposition pour 2027

Avec la convocation, les membres du Conseil ont reçu

- Le préavis municipal ainsi que le projet d'arrêté d'imposition pour 2027

Le président donne la parole au rapporteur de la commission des finances, Mme Eliane Zürcher, pour la lecture du rapport de la commission.

Le président constate que le rapport de la commission des finances va dans le sens du préavis municipal.

La Municipalité ne souhaite pas apporter des compléments d'information.

Les membres de la commission ne souhaitent pas apporter de compléments.

Le président ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2027.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote

L'arrêté d'imposition pour 2027 tel que proposé par la Municipalité soit :

- Maintenir l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers au taux de 76% de l'impôt cantonal de base
- Maintenir les autres impôts tels qu'en 2026

est accepté à la majorité (une abstention, pas d'avis contraire).

10. Préavis no 04/2026 pour la mise en conformité des captages communaux

Avec la convocation, les membres du Conseil ont reçu

- Le préavis municipal no 04/2026 pour la mise en conformité des captages communaux

Le président donne la parole au rapporteur de la commission des finances, M. Fonyodi Gabor, pour la lecture du rapport de la commission.

Le président constate que le rapport de la commission des finances ne comprend pas d'amendement mais recommande au Conseil de refuser à la Municipalité d'entreprendre les travaux et de ne pas lui octroyer un crédit de CHF 356'000.00 tel que décrit dans le préavis.

Les membres de la commission ne souhaitent pas apporter de compléments.

La Municipalité a fait savoir au président, conformément à l'article 38 du règlement, qu'elle souhaitait intervenir par le biais d'une présentation pour fournir des informations complémentaires au préavis 04/2026.

Présentation par M. Etienne Clerc :

- La loi fédérale sur la consommation d'eau est considérée comme une denrée alimentaire.
- Depuis 2016, l'OFCO (l'Office de la consommation du canton de Vaud) demande formellement une mise aux normes des captages communaux ; il y a urgence

Les enjeux sont de garder les sources de Mont-la-Ville et l'indépendance communale (production d'env. 80'000 m3 d'eau potable par année).

L'évolution des coûts pour l'achat d'eau potable (lors de manques en période estivale) est incertaine.

Par ailleurs, les coûts annuels présentés dans le préavis sont d'env. CHF 12'000.00, soit 40 ct par m3 d'eau vendu (montant déjà payé par les habitants). Il n'y a donc pas d'augmentation du prix de l'eau.

La Municipalité a fait appel à un sourcier pour la source « Les Fribourgeois ». Dans le montant de CHF 100'000.00 prévu pour cette source, CHF 20'000.00 sont utilisés pour faire des sondages et pour voir s'il y a bien une couche drainante identifiée ; les travaux sont poursuivis uniquement si c'est nécessaire.

Il rappelle également que le réseau MVCL a été construit pour pallier le manque d'eau ponctuel, lors de sécheresse.

De plus, ce préavis n'a aucun lien avec les comptes communaux, mais uniquement avec le compte de l'eau, qui est entièrement financé par les taxes et amortissement.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal no 04/2026.

Mme Eliane Zurcher souligne que :

- Le préavis a été remis tardivement à la commission (moins de 3 semaines avant la séance du Conseil)
- La commission n'a pas reçu le rapport de l'OFCO
- La présentation concernant la source des « Fribourgeois » n'a pas été suffisamment expliquée comme lors de la présente séance

M. Yvan Delacrétaz est surpris par la légèreté de la présentation faite au vu du rapport d'audit de l'OFCO et des montants engagés. La vision est floue et mal présentée. Le recours à un sourcier est hasardeux.

M. Jean-Charles Delacrétaz se souvient de la mise en place des captages fin des années 1950. L'eau était un bien précieux. Depuis, la population ne fait qu'augmenter sa consommation. Il s'agit d'un patrimoine.

Il se demande pourquoi la commune ne ferait pas les nettoyages demandés par l'OFCO afin d'éviter d'acheter l'eau ailleurs.

M. Jeff Allen demande ce qu'il subsistera du solde de CHF 80'000.00 si les sondages ne donnent rien sur la source des « Fribourgeois ».

M. Etienne Clerc rappelle que le montant de CHF 100'000.00 est préavisé pour tout l'entretien des captages des sources et pas seulement pour la source des « Fribourgeois ».

M. Cédric Rochat explique que la dernière rénovation du réservoir date de 2012 et celle des UV de 2022. Si la commune décide de ne pas aller de l'avant, l'eau devra être achetée ailleurs (par exemple à Cuarnens) et plus cher.

Il précise que l'OFCO oblige les communes à se mettre aux normes.

M. Sébastien Dutoit constate que les comptes se portent bien et qu'il n'y a pas nécessité, à court terme, d'augmenter le prix de l'eau. Il rappelle également qu'il s'agit un investissement sur 40 ans.

Mme Nadia Pittet demande s'il n'y a pas plus précis qu'un sourcier. La Municipalité répond qu'un hydrogéologue a déjà été approché.

Vote

Le Conseil général décide à la majorité (3 abstentions, 3 avis contraires) :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour mise en conformité des captages communaux
2. De lui octroyer un crédit de CHF 356'000.00 TTC au maximum.
3. De l'autoriser à financer cette dépense de CHF 356'000.00 TTC par la trésorerie courante et ou un emprunt bancaire

11. Droit des conseillers – motions, postulats, dépôts de projets

A ce jour, aucun courrier n'a été transmis.

12. Communication de la Municipalité

La Municipalité n'a aucune communication à faire.

13. Communication du bureau du Conseil

La première information que le président donne n'est pas des moindres.

Etant en fin de législature, c'est le dernier conseil avec à la tête de l'exécutif, M. Patrick Agassis, syndic.

C'est pourquoi, au nom du Conseil, le président tient à lui adresser quelques mots :

« Monsieur le Syndic, Cher Patrick,

Au nom du Conseil général et de l'ensemble des habitantes et habitants de Mont-la-Ville, c'est avec une profonde émotion et une immense gratitude que je te lis ces quelques mots.

Tourner une page après 4 législatures consécutives, soit 20 ans au service de notre commune, est un moment historique pour notre village.

Vingt ans de syndication, c'est deux décennies de totale disponibilité et d'un engagement citoyen d'une fidélité rare. Si tu as pu traverser ces vingt années avec autant de succès, c'est avant tout grâce à tes qualités humaines. Tu as toujours fait preuve d'une immense bienveillance. Face aux débats et aux divergences, tu n'as jamais mis les pieds au mur, refusant de rester figé sur tes positions. C'est cette capacité rare à apaiser les tensions, à écouter chaque sensibilité et à chercher sans relâche la solution qui convient au mieux à tout le monde qui a fait ta force. Cette diplomatie naturelle a grandement contribué à ta longévité et a soudé notre communauté autour de toi. Grâce à cette approche rassembleuse, tu as incarné la stabilité nécessaire pour guider notre collectivité à travers les grands chantiers qui ont littéralement métamorphosé Mont-la-Ville.

Si la magnifique restauration de notre église de Mont-la-Ville reste un symbole fort, l'héritage auquel tu as participé se lit à chaque coin de rue. Tu as participé à la modernisation souterraine de notre réseau avec les lourds travaux de séparatif, suivis de la réfection complète de toutes les rues du village. Chacun se souvient du défi titanesque qu'a représenté le réaménagement complet de la rue principale, la création de son giratoire et la pose de ces fameux pavés qui font aujourd'hui le caractère et la fierté de notre centre. Ton action et celles de tes collègues ont également redonné vie à notre patrimoine bâti avec la réfection complète du Battoir et la création de nouveaux locaux modernes pour notre administration communale ainsi que le « P'tit Mag » tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Mais manager une commune pendant vingt ans, c'est aussi faire face à l'imprévisible.

Nous nous rappelons tous la nuit tragique de juin 2019, lorsque les flammes ont entièrement détruit notre chalet d'alpage du Pré-de-Joux. Face à cette ruine, tu as participé à mener le défi immense de sa reconstruction. Grâce à la municipalité de l'époque dont tu étais le meneur, ce lieu de vie et d'estivage a pu renaître de ses cendres, préservant ainsi l'âme de notre patrimoine d'altitude.

Pour ces 20 ans d'histoire partagée, pour ta bienveillance, pour les infrastructures durables que tu nous laisses et pour ton amour indéfectible de notre village, au nom du conseil, je te dis un immense MERCI. Je te souhaite une suite de parcours magnifique et une retraite politique amplement méritée. »

1) Prochaines séances du Conseil

Les prochaines dates de Conseil pour 2026 seront confirmées par convocation personnelle et affichées au pilier public mais les dates retenues par la Municipalité et le bureau sont les 17 septembre (facultative) et 3 décembre 2026 (obligatoire pour passer le budget).

Le président souhaite communiquer la date du 14 novembre 2026 qui concernera :

- le bureau, la Municipalité, les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, ainsi que leurs suppléants instaurés lors du dernier conseil du 18 mai 2026 pour la législature 2026-2031.

Effectivement, lors du dernier Conseil où nous avons établi les autorités ainsi que les membres du bureau et des diverses commissions avec leurs suppléants, le président a remarqué qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver des personnes volontaires.

Ainsi, pour valoriser ces contributions et exprimer sa gratitude à ceux qui s'y consacrent, il a prévu une activité qui leur est spécialement réservée le 14 novembre.

Il sera nécessaire de partir de bonne heure et de prévoir la journée complète (la date et l'heure sont imposées par un conseiller national et le palais fédéral).

Les détails sur le déroulement de cette journée seront transmis ultérieurement par courrier aux personnes concernées.

2) Disponibilité des fichiers de chaque séance du Conseil

Une adresse électronique a été dédiée pour le bureau du Conseil : conseil@montlaville.ch ; elle est publiée sur le site internet officiel de Mont-la-Ville.

Rappel : Les fichiers de chaque séance de Conseil général sont aussi disponibles en ligne: <https://mont-la-ville.ch/> >OFFICIEL > CONSEIL GENERAL > REPERTOIRE

La possibilité est également offerte aux membres du Conseil de recevoir la convocation et les annexes par courriel.

14. Propositions individuelles

Aucune proposition ou question en lien avec le Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h30 et remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur active participation.

Le Président

La secrétaire

Cyril Delacrétaz

Véronique Moullet